

Congés

pour

Formation

syndicale

La formation syndicale s'inscrit dans l'histoire de l'éducation ouvrière et populaire.

C'est un outil émancipateur, à la fois individuel et collectif, qui permet de s'organiser ensemble dans la défense de nos valeurs, nos métiers et notre service public Jeunesse & Sports !



La formation syndicale permet de se former :

- à la défense de ses droits
- à la compréhension du monde du travail
- à la construction d'un collectif solidaire
- à politiser les enjeux auxquels nous sommes confronté-es dans l'exercice de nos métiers et de nos missions



**La formation syndicale
est un DROIT* !**

**Titulaire, stagiaire ou contractuel-le
catégories C, B ou A
syndiqué-e ou non**

**Tout agent-e bénéficie de
12 jours
de congés pour formation syndicale
par an.**

***Article L215-1 du code général de la fonction publique**

ADHÉRENT-E À SOLIDAIRES JS

inscris-toi à la formation de ton choix par mail :

formations-solidairesjs@mailo.com

Envoie un mail à ta hiérarchie au moins un mois avant le 1er jour de la formation.

Son silence sur cette demande vaut accord le 15ème jour qui précède le début de la formation.

Tous tes frais liés à la formation sont pris en charge par ton syndicat.

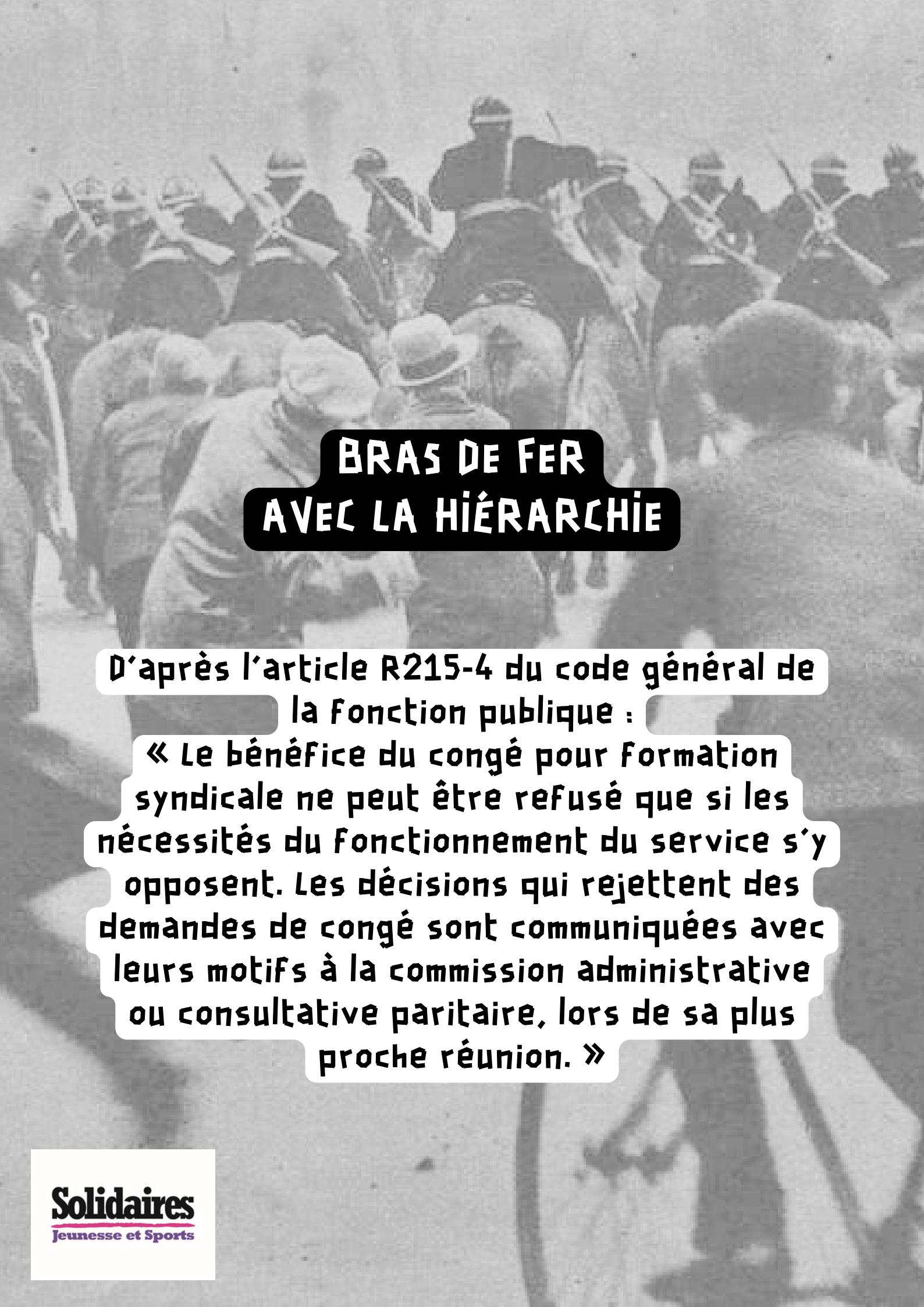
NON ADHÉRENT-E À SOLIDAIRES JS

une formation proposée t'intéresse ?

Tu es le-la bienvenu-e !

Pour organiser ta venue en formation :

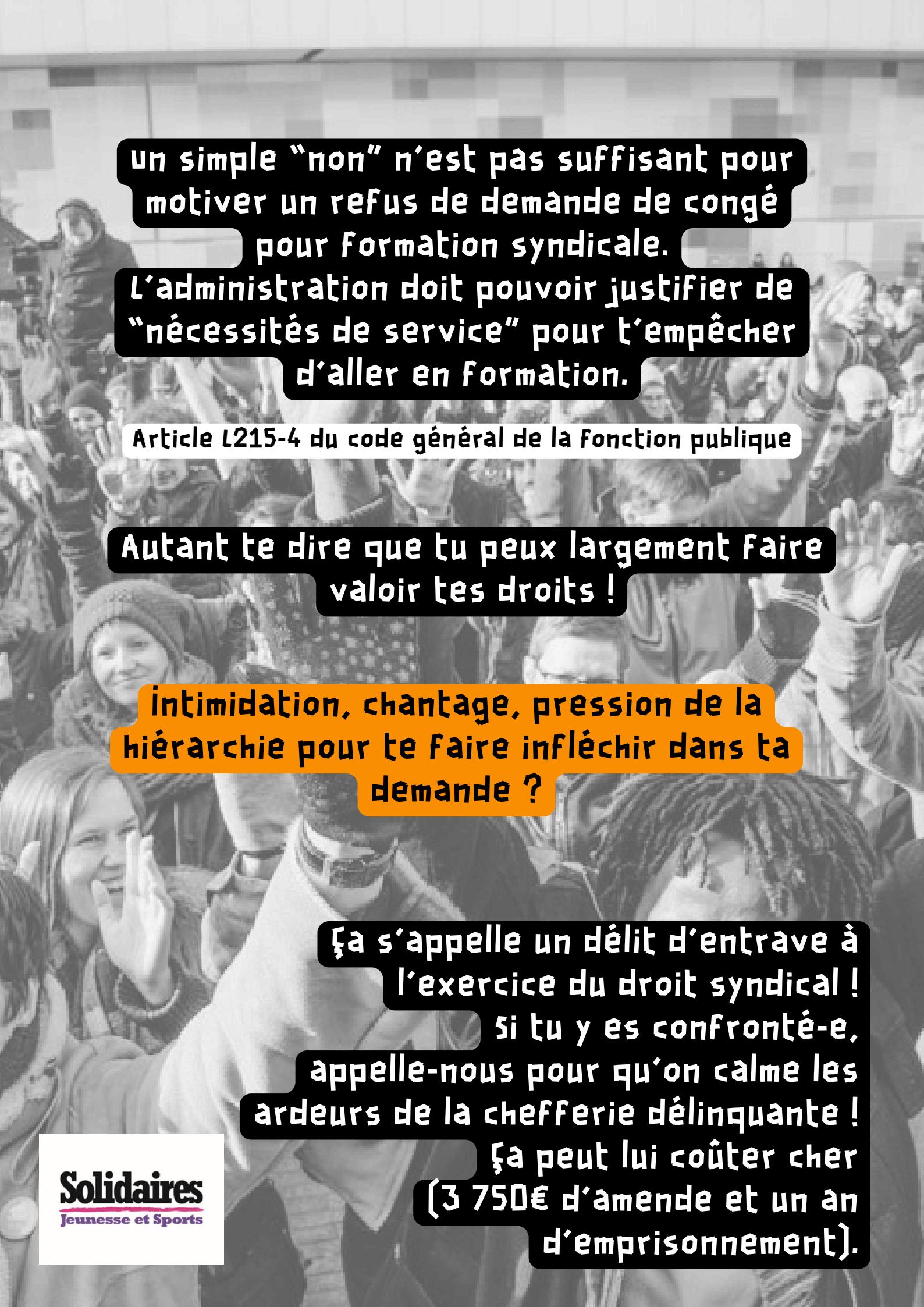
formations-solidairesjs@mailo.com



BRAS DE FER AVEC LA HIÉRARCHIE

D'après l'article R215-4 du code général de la fonction publique :

« Le bénéfice du congé pour formation syndicale ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes de congé sont communiquées avec leurs motifs à la commission administrative ou consultative paritaire, lors de sa plus proche réunion. »



un simple "non" n'est pas suffisant pour motiver un refus de demande de congé pour formation syndicale.

L'administration doit pouvoir justifier de "nécessités de service" pour t'empêcher d'aller en formation.

Article L215-4 du code général de la fonction publique

Autant te dire que tu peux largement faire valoir tes droits !

intimidation, chantage, pression de la hiérarchie pour te faire infléchir dans ta demande ?

Ça s'appelle un délit d'entrave à l'exercice du droit syndical !

Si tu y es confronté-e, appelle-nous pour qu'on calme les ardeurs de la chefferie délinquante !

Ça peut lui coûter cher (3 750€ d'amende et un an d'emprisonnement).

Les formations du CEFI

L'union syndicale Solidaires met en place un catalogue de formations que tu peux retrouver en cliquant ici.

Le catalogue est régulièrement mis à jour et alimenté de formations qui ont lieu partout en France.

Si tu veux t'inscrire, envoie-nous un mail et c'est le syndicat qui t'inscrit auprès du CEFI.

formations-solidairesjs@mailo.com

Modèle-type de demande

À Monsieur/Madame [responsable hiérarchique],

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le [date/durée] pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à [lieu].

Je précise qu'il s'agit d'une session habilitée par le Centre d'études et de formation interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, institut agréé par arrêté ministériel du 25 janvier 2021.

Signature

Pas besoin de détailler la formation.

ça ne regarde pas la hiérarchie !

Nos prochaines formations

Remporter des victoires collectives : quelles stratégies de luttes et d'actions ?

Les 19 et 20 janvier 2026

 Paris

Formation réservée aux adhérent-es

⚠️ s'inscrire avant le 19 décembre 2025

Warriors : se former pour défendre nos collègues et accompagner leurs luttes

Les 2 et 3 février 2026

 Paris

Formation réservée aux adhérent-es

⚠️ s'inscrire avant le 2 janvier 2026

Riposte Féministe à jeunesse et sports

Les 9 et 10 mars 2026

 Orléans

⚠️ s'inscrire avant le 9 février 2026

Pour des conditions de travail décentes : Résiste ! Prouve que tu existes !

Les 28 et 29 mai 2026

 Paris

⚠️ s'inscrire avant le 28 avril 2026

Participe à l'élaboration du prochain catalogue de formations Solidaires jeunesse & sports

Tu as des idées, recommandations ou des envies d'expérimentation dans le cadre de la Formation syndicale ?

Rejoins le groupe d'action Formations de Solidaires JS pour être un-e membre actif-ve de sa conception !



